

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0256

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Conservatoire Maurice André
Alès Agglomération
Tel : 04 66 92 20 82
Réf : 2025-27-05.CS/SC

Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux du conservatoire de musique Maurice André – site d'Alès avec l'association Entr'ouvrir dans le cadre d'ateliers les samedis 14, 28 juin et 11 juillet 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant la demande de mise à disposition de locaux faite par l'association Entr'ouvrir pour y organiser des répétitions,

Considérant que les activités proposées par l'association Entr'ouvrir représentent un intérêt certain pour la Communauté Alès Agglomération et qu'il est donc opportun de lui mettre à disposition les locaux du conservatoire de musique Maurice André - site d'Alès, à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition de locaux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Entr'ouvrir représentée par sa présidente, Mme Marine COGOLUEGNES et dont le siège social est situé bâtiment Le Liner 1655 chemin de Trespeaux - 30100 Alès.

ARTICLE 2 :

La mise à disposition concerne les locaux du conservatoire de musique Maurice André - site d'Alès et sera consentie à titre gracieux, les samedis 14, 28 juin et 11 juillet 2025, de 13h30 à 16h30.

ARTICLE 3 :

Les modalités et les conditions de la mise à disposition seront précisées dans la convention.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 13 JUL. 2025

Le président
Christophe RIVENQ

